

GIPA

- Actualités -



Date de mise en ligne : mercredi 12 mars 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'arrêté annuel sur la garantie individuelle de pouvoir d'achat est sorti.

Pour l'UNSA, la GIPA ne reste qu'un pis-aller qui ne garantit pas, contrairement à son appellation le pouvoir d'achat. La remise à plat des carrières et l'augmentation de la valeur du point d'indice sont plus que nécessaires.

Les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour la mise en oeuvre sont sorti.

Voici les bases prises en compte dans le calcul :

taux de l'inflation : + 6,3 % ;

valeur moyenne du point en 2009 : 55,026 0 euros ;

valeur moyenne du point en 2013 : 55,563 5 euros.

Vous trouverez ci-joint un calculateur qui vous permettra de savoir si vous avez le droit à à cette indemnité.